COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Pour diffusion immédiate

Les transporteurs sont avertis (G & R Recyclage)

Saint-Placide / Oka, mercredi 21 octobre 2020 - Le 9 octobre 2020, le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques a adressé une correspondance à la Commission des transports du Québec afin de les informer de la révocation de l'autorisation ministérielle de l'entreprise G & R Recyclage S.E.N.C. Puisque l'entreprise G & R n'est plus autorisée à recevoir des matières résiduelles, des matières résiduelles dangereuses ou des sols contaminés, des sanctions prévues par la Loi sur la qualité de l'environnement pourraient être appliquées aux contrevenants pris en défaut de déchargement.

Les Municipalités d'Oka et de Saint-Placide comptent sur l'appui de la population et des entreprises pour user des collectes et sites d'élimination appropriés (collecte des ordures, collecte des matières recyclables, collecte des matières organiques, écocentre).

Saviez-vous qu'au Québec, la gestion des sols contaminés s'effectue selon deux modes : le traitement et l'enfouissement sécuritaire?
Pour ce faire, le Ministère met en ligne les listes suivantes:
http://www.environnement.gouv.qc.ca/sol/lieux/index.htm .

- 30 -

Source : Colette Beaudoin, responsable des communications et du tourisme, Municipalité d'Oka
450 479-8333, poste 227 | cbeaudouin@municipalite.oka.qc.ca

Fanny Lauzière, coordonnatrice du Loisir et de la Culture, Municipalité de Saint-Placide
450 258-2305 | info@saintplacide.ca